

Avis sur le nouveau Traité de l'Élysée dans le cadre de l'audition parlementaire du 17 mai 2018

Sujet "Énergie, protection du climat et développement durable"

Remis au Bundestag le 11 mai 2018

Christoph Bals, Directeur politique de Germanwatch

Contact: Audrey Mathieu, Chargée de mission Politique climatique franco-allemande et européenne (mathieu@germanwatch.org)

La protection du climat comme composante du Traité de l'Élysée

Germanwatch considère indispensable l'ancrage d'un chapitre ambitieux sur l'environnement et la protection du climat dans le nouveau Traité de l'Élysée. En 1963, la Paix et sa sécurisation constituaient l'objet principal du Traité. Dans ce nouveau Traité, les frères de la Paix appelant à être protégés, sont l'Environnement et le Climat. La paix, l'environnement et la protection du climat sont des sujets majeurs pour de larges parties de la population des deux pays et ne peuvent être traités qu'en collaboration avec les pays partenaires. Une partie dédiée à l'environnement et la protection du climat dans le Traité de l'Élysée peut ainsi constituer un ancrage motivationnel tourné vers l'avenir pour la coopération entre les deux pays.

Le renouvellement du Traité offre l'opportunité de travailler ensemble à la mise en œuvre ambitieuse de ce qui est le plus grand succès diplomatique de la France et sans doute de l'Union européenne (UE) de cette décennie : l'Accord de Paris sur le climat. Aussi bien pour la politique française que pour la politique allemande, une mise en œuvre ambitieuse et équitable de l'Accord de Paris de part et d'autre du Rhin, dans l'UE et au niveau international, est une priorité absolue.

C'est donc avec juste raison que les parlements des deux pays ont suggéré que la protection de l'environnement et du climat soit inscrite dans l'ADN de l'amitié franco-allemande. La coopération intensive à long terme entre les deux pays sur cette question trouve également un large soutien au sein de la société civile et des acteurs économiques. Dans une lettre ouverte au président Emmanuel Macron et à la chancelière Angela Merkel de novembre 2017, 18 ONG et confédérations de la société civile allemandes et françaises ont demandé plus d'ambition à la France et à l'Allemagne pour traduire les objectifs climatiques de Paris en une politique concrète. Dans cette lettre, elles encouragent les deux pays à être les moteurs d'une politique climatique européenne ambitieuse qui crée des emplois de qualité en Europe et protège la santé des citoyens.

La mise en œuvre ambitieuse de l'Accord de Paris et la transition de l'UE vers une société neutre en termes d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 renforcent également les valeurs fondamentales et les intérêts de l'UE et constituent donc une opportunité de renforcer l'Union européenne tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Une politique européenne ambitieuse sur le plan climatique

- protège les droits fondamentaux des personnes menacées par la crise climatique globale, dont le nombre augmente de façon exponentielle ;
- renforce la coopération internationale fondée sur des règles ;
- stimule la modernisation de l'économie et de la société ainsi que l'émergence de nouveaux emplois, si possible des emplois de qualité.

L'Europe politique d'aujourd'hui naquit en tant que communauté du charbon et de l'acier. Pour la renaissance de l'Europe, dont parle le président Macron, la transformation vers les énergies renouvelables et une industrie décarbonée florissante peut et doit jouer un rôle central. Grâce à des initiatives conjointes en matière de politique climatique et énergétique, l'Allemagne et la France peuvent ensemble garantir la prise en compte des partenaires d'Europe centrale et orientale. Les deux pays peuvent également donner des impulsions pour une région MENA stabilisée. Une Entente Climatique franco-allemande avec une perspective d'ouverture à d'autres pays peut ainsi devenir un lien identitaire entre les deux sociétés et faire de la protection du climat et de l'environnement un projet central pour une Europe renouvelée.

Propositions pour l'intégration de le sujet climatique dans le Traité de l'Élysée

[Les propositions suivantes ont en partie été soumises au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et au Ministère fédéral allemand de l'Environnement en avril 2018.]

(1) L'un des jalons essentiels de la coopération entre les deux gouvernements devrait être l'engagement clair d'être pionnier dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des initiatives du *One Planet Summit*, ainsi que d'être un moteur de la politique climatique de l'UE. Les gouvernements allemand et français peuvent progresser en ce sens grâce à une politique ambitieuse sur le plan national, à des propositions concrètes et coordonnées au Conseil européen, à des politiques nationales coordonnées en matière de protection du climat et à des projets d'infrastructure conjoints.

(2) La participation de l'ensemble des ministères concernés par l'Enjeu climatique (environnement, énergie, industrie, bâtiment et construction, transports, aide au développement, affaires étrangères) aux réunions annuelles du Conseil des Ministres Franco-Allemand devrait être obligatoire. Une réunion au niveau technique de travail des ministères concernés par cet Enjeu devrait systématiquement avoir lieu une fois tous les six mois voire plus souvent. Cela concerne en particulier les ministères ayant à charge les ressorts de l'environnement et de l'énergie. Un rapport d'avancement annuel sur la coopération en matière de politique climatique devrait être soumis et discuté lors de chaque Conseil des Ministres Franco-Allemand. Les mécanismes de contrôle créés à cette fin devraient être évalués régulièrement.

(3) Les gouvernements allemand et français devraient inscrire dans le nouveau texte du Traité que leur coopération en matière de protection de l'environnement et de transition énergétique devrait accorder une place importante à la dimension sociale et à la nécessité d'accompagner les

changements structurels qui s'imposent. Pour se faire, le nouveau Traité de l'Élysée pourrait faire référence à :

- la création d'emplois qualifiés en Europe,
- l'amélioration de la protection de la santé des citoyens,
- la lutte contre la précarité énergétique.

A l'instar du programme européen Erasmus, les deux gouvernements pourraient lancer un programme de mobilité pour les apprentis ouvrant la voie à une qualification professionnelle dans le pays partenaire qui serait notamment pertinente pour la transition énergétique.

(4) Le Bundestag et l'Assemblée nationale ont déjà formulé des propositions thématiques concrètes pour le nouveau Traité de l'Élysée. Le nouveau Traité de l'Élysée devrait servir de base aux deux gouvernements pour aborder conjointement en priorité les questions suivantes, dont certaines ont été initiées par les deux parlements :

- a) Une position commune pour relever les objectifs climatiques de l'UE selon l'Accord de Paris sur le climat ;
- b) La conception conjointe d'instruments de politique climatique pour tous les secteurs, tels que le développement de mesures concrètes pour un prix du carbone plus fort et des obligations de reporting pour les investisseurs et les entreprises prenant en compte les risques climatiques ;
- c) L'initiative et la progression de projets communs dans les domaines de la connexion des réseaux ferroviaires européens, de l'électro-mobilité, des réseaux électriques et du stockage, de l'efficacité énergétique et de la transformation industrielle ;
- d) La coopération franco-allemande voire européenne en matière de Recherche & Développement pertinente pour la protection du climat, s'appuyant également sur les fondations publiques et privées qui y travaillent ;
- e) Une politique de coopération au développement commune renforcée, axée sur les objectifs de développement durable (ODD) et l'Accord de Paris sur le climat ;
- f) Le soutien à la jeunesse et à la société civile de France et d'Allemagne œuvrant ensemble à la transformation vers une économie et une société climatiquement neutres ;
- g) La progression d'initiatives conjointes pour l'éducation au développement durable dans les jardins d'enfants, les écoles, les universités et l'éducation des adultes.